

DECLARATION DE RUCHER

En application de l'arrêté n° 1404/CM du 19 septembre 2012 relatif aux modalités de la déclaration des ruchers et la gestion des données afférentes, cette déclaration est obligatoire pour toute personne physique ou morale possédant un ou plusieurs ruchers constitués d'au moins une ruche peuplée avant le 31 décembre de l'année en cours ou dans les 30 jours suivant la cessation de l'activité d'apiculture le cas échéant.

La déclaration peut être adressée au Bureau Stratégie et Economie (BSE) ou aux subdivisions de la Direction de l'Agriculture (DAG) - BP 100, 98713 Papeete ou par mail à marie-claire.quemere@rural.gov.pf

La loi n° 78 - 17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données.

A. IDENTIFICATION DU DECLARANT

Nom et prénoms du propriétaire des ruchers :

Raison sociale et n° TAHITI (pour les personnes morales) :

N° d'inscription CAPL (carte verte) :

Adresse géographique :

Adresse postale (BP) :

Téléphone / Portable : Fax :

Courriel :

B. NOMBRE TOTAL DE RUCHES PEUPLEES

Nombre total de ruches peuplées : Nombre total de ruchers :

C. EMPLACEMENT DE CHAQUE RUCHER ET PRODUCTION (facultatif)

Compléter le verso. En cas de manque de place, utiliser une photocopie de la page ou un papier libre.

Production totale de miel pour l'année (précisez en kilos ou en litres) :

.....

La déclaration de l'emplacement précis des ruchers et de votre de production sont facultatives. Ces informations permettent d'améliorer le ciblage des ruchers exposés en cas de maladie et de disposer des informations non nominatives communicables en ce qui concerne l'occupation des territoires à des fins d'apiculture.

En outre, elles nous fournissent les éléments permettant de justifier de la satisfaction du marché local et le maintien d'une protection à l'importation.

D. IMMATRICULATION AU REGISTRE DES APICULTEURS (réservé au DAG)

Numéro d'immatriculation :

--

C. EMPLACEMENT DE CHAQUE RUCHER (suite)

Rucher n°	Ile – Commune - Section de commune le cas échéant	Nombre de ruches du rucher	Localisation précise (facultatif) PK, lieu-dit, nom de vallée, ... Coordonnées GPS
1			
2			
3			
4			
5			
6			
7			
8			
9			
10			
11			
12			
13			
14			
15			
16			
17			
18			
19			
20			

Je, soussigné(e).....déclare que les informations mentionnées sur la présente déclaration sont exactes.

Date :/...../.....

Signature du déclarant :

Reçu :

Date :/...../.....

L'agent du DAG– Nom : Signature :